

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 29 SEPTEMBRE 1956

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
MÉTAMORPHOSES A L'UNIVERSITÉ

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1955-1956



1956

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS
LE 29 SEPTEMBRE 1956

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 29 SEPTEMBRE 1956

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
MÉTAMORPHOSES A L'UNIVERSITÉ

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1955-1956



1956

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Séance solennelle d'ouverture des cours

La traditionnelle séance de rentrée s'est déroulée, le samedi 29 septembre 1956, devant une très nombreuse assistance.

Avant de pénétrer dans la salle, les autorités académiques se recueillent devant le Mémorial, où Monsieur le Recteur dépose une gerbe de fleurs, hommage de l'Université à ses morts des deux guerres. Le clairon sonne « Aux champs », et l'assemblée silencieuse s'associe à cette cérémonie du souvenir.

Tandis que le cortège rectoral pénètre dans la salle académique, l'Orchestre de chambre de la Ville de Liège, dirigé par le Maître Fernand Quinet, exécute la première partie du Concerto grosso en ré mineur de Haendel, puis la Chorale universitaire, sous la direction du Maître Frédéric Anspach, entonne « Bon jour, mon cœur » d'Orlande de Lassus.

Monsieur le Recteur prend alors la parole pour évoquer la mémoire des membres de la famille universitaire qui sont décédés au cours de l'année écoulée.

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Il convient tout d'abord de rendre hommage à ceux qui ne sont plus.

Georges DOR.

Le Professeur DOR est mort le 9 avril 1956. Il eût été émérite quelques jours plus tard.

Georges DOR naît à Fexhe le Haut Clocher en 1886. Après d'excellentes études à l'Athénée de Liège et à l'Université, il est proclamé Docteur en Droit avec grande distinction en 1910.

Il prête serment devant la Cour d'Appel de Liège la même année ; il est inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats près la même Cour d'Appel trois ans plus tard.

L'Université l'appelle en 1924 comme chargé de cours. Il est nommé professeur extraordinaire en 1928, professeur ordinaire en 1932. Il occupe les chaires de Droit public et de Droit administratif et se voit confier des enseignements à la Faculté des Sciences appliquées.

Son activité déborde les cadres de sa carrière universitaire. Il est Vice-Président de l'Institut belge des Sciences administratives, Membre titulaire de l'Institut international des Sciences administratives, Membre du Conseil de direction de l'Institut belge de droit comparé, du Comité juridique international de la T. S. F. A toutes ces assemblées, il apporte une collaboration ponctuelle, importante, toujours appréciée. Il y est un semeur d'idées solides qui ont conduit à maintes réalisations du plus haut intérêt pour le développement des sciences juridiques et de leurs applications dans la société.

Son nom est lié à la création du Conseil d'État ; il en fut un des promoteurs les plus convaincus ; il y restera Assesseur de la section de Législation et l'un des Membres les plus influents.

A l'Université, il est le véritable fondateur de l'École de Droit administratif. Cette école, grâce à lui, n'a pas tardé à acquérir une renommée internationale. Il est aimé de ses étudiants, qui apprécient, en même temps que sa bonhomie, la rigueur juridique de ses enseignements.

Partout Georges DOR se révèle, sous l'affabilité de son abord, un homme de devoir, toujours minutieusement informé.

A sa compétence, admirée de tous, Georges DOR joint de rares qualités de chef. Il suscite le travail en équipe, l'anime et en assure le succès par sa courtoisie, sa confiance, son esprit de conciliation, son respect de la personnalité des jeunes chercheurs.

Il a une foi ardente dans nos institutions constitutionnelles et surtout dans celles qui garantissent nos libertés. Cette foi qu'il communique à tant de générations de jeunes, le conduit, en qualité d'otage, dans les prisons allemandes.

Homme de qualité, professeur et chef d'école, Georges DOR nous lègue un souvenir que nous conserverons pieusement.

Georges DOR était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Herman VAN DER LINDEN.

Le Professeur Herman VAN DER LINDEN est mort le 15 avril dernier.

Né à Louvain, il fait ses études de lettres à l'Université de Gand. C'est là que, élève et plus ancien disciple d'Henri Pirenne, il s'oriente déjà vers l'histoire urbaine où il ne cessera de se distinguer.

Après une brillante thèse de doctorat en philosophie, en 1891, son succès au Concours des Bourses lui permet d'aller parfaire heureusement sa culture dans les Universités de Marbourg, Leipzig, Berlin, à l'École des Chartes et des Hautes Études de Paris. En 1895, il obtient le diplôme de docteur spécial en sciences historiques à la Faculté de Philosophie de Gand. Il enseigne alors quelques années dans l'enseignement moyen, puis l'Université de Liège le charge, en 1903, d'un cours situé aux confins de l'Histoire et de la Géographie.

Bientôt ses attributions s'élargissent et se précisent. Chargé d'enseigner la Paléographie et la Diplomatie du Moyen Age, il acquiert une autorité remarquable

dans ces domaines d'érudition minutieuse où les trouvailles dues à sa sagacité ne se comptent plus. Il est promu professeur extraordinaire en 1908, professeur ordinaire en 1913. Après la guerre, les cours d'Histoire de la Belgique et d'Histoire contemporaine lui sont confiés. Tâche d'enseignement très lourde, allègrement acceptée, elle n'empêche cependant pas notre Collègue de remplir les fonctions de Doyen en 1922-1923. Bien plus, il entretient sans relâche son activité scientifique. Ses nombreuses publications, fort appréciées pour leur solidité, leur clarté, leur finesse d'interprétation, lui confèrent à l'étranger une réputation de grand historien. Il fait d'ailleurs partie de nombreuses sociétés savantes, tant en Belgique qu'à l'étranger. Là ne s'arrête pas son activité : il forme des élèves dont les travaux sont toujours très remarquables. Il leur a inculqué sa foi, l'amour de la vérité.

Il n'est ni conférencier, ni orateur ; mais en revanche, au séminaire d'histoire, entouré d'élèves spécialisés, penché sur une planche de paléographie ou sur une carte d'état-major, qu'il s'agisse de déchiffrer un mot ou d'identifier un endroit complètement oublié, il sait donner toute sa mesure d'érudit. Notre École d'Histoire lui doit d'affirmer sa réputation internationale.

L'Académie royale de Belgique et la Commission royale d'Histoire l'avaient accueilli dès 1921 et il y assumait particulièrement la direction de la Biographie nationale.

Il avait été admis à l'éméritat en avril 1938 et, depuis, s'était consacré entièrement à ses travaux, continuant ainsi de participer à la vie et au renom de notre Alma Mater.

Grand Officier de l'Ordre de Léopold, tous les honneurs qu'une vie académique peut réserver lui furent attribués sans que sa modestie ou la simplicité de sa vie en fussent altérées.

Ricardo AZNAR CASANOVA.

Né à Madrid en 1881, M. Ricardo AZNAR CASANOVA, diplômé des Universités de Madrid et de Saragosse, enseignait l'espagnol dans notre pays dès l'âge de 27 ans. Il fut successivement chargé de cours à l'Université du Travail de Charleroi, à l'Institut supérieur de commerce de l'Université du Travail, à l'École des Mines de Mons, à l'École des hautes études à Gand.

Les Universités de Gand et de Liège lui confient en 1923 le cours libre de littérature espagnole à la Faculté de Philosophie et Lettres. Jusqu'à son éméritat, qui lui fut conféré en 1951, M. R. AZNAR CASANOVA apporte, dans son enseignement à nos jeunes gens, à travers un cours savamment donné, toutes les traditions de sa noble terre natale. Très actif, il participe à l'organisation de Congrès internationaux, publie des ouvrages d'enseignement ainsi que des traductions, notamment des œuvres de Vivès, le célèbre humaniste. Chroniqueur apprécié, il collabore heureusement à de nombreuses revues belges et étrangères et donne des conférences fort documentées dans diverses villes européennes.

Homme de cœur et de dévouement, il avait, pendant la guerre de 1914-1918, rendu à la Belgique d'incalculables services, qui lui valurent d'éminentes distinctions.

M. R. AZNAR CASANOVA était Officier de l'Ordre de Léopold.

Léopold LEVAUX.

Léopold LEVAUX a été emporté, brusquement, le 20 mai 1956.

Léopold LEVAUX naît à Liège en 1892. Il y fait ses études à l'Athénée, puis suit à l'Université des cours de philologie romane et conquiert des certificats.

Il est professeur de français en Russie quand éclate la guerre de 1914. Il s'engage dans l'armée russe et ne rentre en Belgique, après la révolution, que pour mener

sur l'Yser la vie dangereuse de brancardier. Des distinctions très particulières consacrent son courage.

Nommé successivement aux Athénées d'Arlon puis de Liège, il y donne des cours de latin, de français et de rhétorique.

En 1930, il est chargé, à la Faculté de Philosophie et Lettres, puis à l'Institut de Pédagogie de notre Université, de l'enseignement de la diction et du débit oratoire. Il se voit confier, dans les années qui suivent, d'autres enseignements : histoire de la littérature belge de langue française à la Faculté de Philosophie et Lettres, explication d'auteurs belges de langue française à la section de Philologie romane, introduction à l'histoire des principales littératures modernes et spécialement des littératures française et flamande à l'Institut de Pédagogie. Il est promu à l'ordinariat en 1939.

Ses leçons, il les donne avec une ardeur, un dynamisme infatigables. Toujours passionné par son sujet, il déborde du désir de faire partager à ses auditeurs ses convictions et ses enthousiasmes.

Son remarquable talent oratoire en fait l'un des conférenciers les plus applaudis en Belgique, en France, en Suisse.

Il écrit, et ses essais, ses critiques littéraires sont d'une haute qualité. L'Académie française lui décerne en 1935 le prix Kastmer-Bourseault, la plus haute distinction qu'elle réserve aux auteurs étrangers.

Tout au long de son existence, il apporte, à servir les causes qui lui sont chères — religion, famille, patrie — un élan et un dévouement inlassables. L'engagement, chez lui, est toujours total et généreux.

Sa vitalité, ses dons de pédagogue, de conférencier, d'écrivain, notre Université en a largement profité pendant 25 ans. Elle garde à Léopold LEVAUX un souvenir reconnaissant.

Léopold LEVAUX était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

Dans le personnel scientifique, nous déplorons la mort de M. ANDRAULT DE LANGERON, Chef de travaux, survenue le 8 octobre dernier.

Pendant 30 années, il a mis avec dévouement sa grande compétence en électrochimie au service de notre Université, qui gardera à ce collaborateur distingué une particulière reconnaissance.

Au cours de l'année écoulée, l'Université a perdu plusieurs membres de son personnel administratif : M. Charles PHILIPPE, garçon de service ; M. Désiré DELFOSSE, garçon de service ; M. Lambert CASTERMANS, préparateur-technicien ; un étudiant de la 2^e licence en sciences économiques : M. René SCHOONE ; un étudiant de la section des conducteurs civils des travaux urbains et coloniaux : M. José LOUIS ; ainsi qu'un ancien agent du Patrimoine : M. Edgard PASCHAL.

Nous prions les familles, si douloureusement frappées dans leurs plus chères affections, d'agréer l'expression de la très vive sympathie de notre Université.

Mesdames et Messieurs, je vous convie à communier dans le souvenir de tous nos morts en observant, debout, un instant de silence.

Tandis que les lumières s'éteignent, l'assemblée se recueille en écoutant le Choral de Bach.

Les instruments se taisent ; Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours de l'année qui s'achève aujourd'hui, trois Professeurs ont été admis à l'éméritat. Ce sont, dans l'ordre chronologique des arrêtés : Adolphe CORIN, Henri THYSSEN et André de RASSENFOSSE.

Les Professeurs THYSSEN et DE RASSENFOSSE m'ont prié d'excuser leur absence à cette cérémonie.

Adolphe CORIN.

Adolphe CORIN naît à La Louvière en 1889.

Il termine de brillantes études à l'Université de Liège en conquérant le diplôme de Docteur en Philosophie et Lettres, section Philologie germanique, avec la plus grande distinction.

Lauréat du Concours des Bourses de voyage en 1911, du Concours universitaire 1911-1913, il complète sa formation par des séjours d'études à Prague, Munich, Berlin, en Thuringe et travaille sous la direction de Sauer, Borinski, Strich.

Nommé professeur à l'Athénée Royal de Liège en 1914, il doit à l'intervention du Préfet d'être libéré du camp de Ruhleben où il était retenu prisonnier.

Notre Université se l'attache, d'abord en qualité de suppléant du Professeur BISCHOFF, puis de chargé de cours en 1920, enfin de professeur ordinaire en 1929.

Il consacre sa carrière de chercheur à la philologie allemande et plus spécialement à la littérature allemande. Son esprit curieux et pénétrant le porte des mystiques du Moyen Age et notamment de Toule à J. E. Wagner et à Goethe, des romantiques à Rilke, de l'étymologie à la prononciation de l'allemand. Il assiste à de nombreux congrès et ses publications très remarquées lui assignent une place de valeur dans le monde savant.

Les dons du professeur ne le cèdent en rien à ceux du chercheur. Pendant 35 ans, avec une rare maîtrise, il instruit les jeunes, leur ouvre des horizons, suscite des enthousiasmes, guide des vocations. Il a créé une école belle et solide et c'est une joie pour lui et pour nous de voir son œuvre prolongée par tant de disciples de valeur, si pleins de ferveur pour leur maître et riches de l'enthousiasme qu'il leur a transmis.

Grand animateur, Adolphe CORIN participe à la

création de plusieurs groupements culturels : « Cercle d'études allemandes », « Bureau belge pour l'échange estudiantin », « Jeunesse belge à l'étranger ». Il organise, en 1932, à l'occasion du centenaire de la mort de Goethe, les prestigieuses « Journées avec Goethe » ; en 1949, la représentation magistrale « Iphigenia en Tauride » ; enfin, en 1955, la magnifique commémoration du 150^e anniversaire de la mort de Schiller.

Adolphe CORIN a servi son Université sur tous les fronts, par la Science, par la valeur de l'enseignement, par l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à ses élèves et aussi par son sens profond de la solidarité humaine.

Pendant la guerre, Adolphe CORIN met sa connaissance de l'allemand et son grand cœur au service des autorités académiques et de tous les collègues aux prises avec l'occupant.

M. le Recteur GRAULICH et M. l'Administrateur DUESBERG trouvent en lui une collaboration efficace et un dévouement inlassable. Il n'hésite jamais à faire des démarches qui exigent plus que du courage, et qui sans doute sont particulièrement pénibles à celui qui a tant fait pour que la littérature et la civilisation allemandes soient connues et appréciées chez nous.

Le prestige de Adolphe CORIN lui attire des distinctions belges et étrangères. Il est Docteur Honoris Causa de l'Université de Lille.

De toute cette reconnaissance que nous lui devons, que nous lui garderons précieusement, qu'il veuille bien accepter ici l'hommage plein d'émotion.

Je prie le Professeur CORIN de vouloir bien accepter cet exemplaire de la Médaille de l'Université comme un très modeste témoignage de notre profonde gratitude.

Henri THYSSEN.

A sa sortie de l'Université de Liège, Henri THYSSEN, ingénieur civil des mines et ingénieur électricien, se dirige d'abord vers l'industrie : la construction des fours

industriels l'intéresse vivement et une direction technique lui est rapidement confiée dans une importante société liégeoise.

Mais il aime l'enseignement et abandonnera bientôt ses fonctions pour celles d'assistant de métallurgie générale, de métallographie et de sidérurgie. Il poursuit en même temps, assidument, ses recherches. Il réalise de nombreux alliages spéciaux, étudie les phénomènes de corrosion en milieu circulant au moyen d'appareils originaux particulièrement bien conçus, crée une machine pour essais d'usure et une autre, à laquelle son nom reste attaché, pour essais mécaniques de fonte. Il est le premier en Europe à mettre au point le procédé de la coulée par centrifugation.

Titulaire, en 1927, de la chaire de Métallurgie générale, Métallographie et Sidérurgie, il a la joie de voir créer l'Institut de Chimie et de Métallurgie, au Val-Benoît, hélas pratiquement détruit pendant la guerre. Dans les locaux mutilés, sans chauffage, Henri THYSSEN fait l'impossible pour réorganiser ses laboratoires et reprendre ses recherches ; il réussit à concentrer les efforts dispersés des industriels dans le domaine de la recherche scientifique en promouvant la création du Centre Belge de Métallurgie Physique, devenu par la suite le Centre National de Recherches Métallurgiques dont il préside le Comité Technique.

Depuis son accession à la chaire de Métallurgie en 1927, la production scientifique du Professeur THYSSEN n'a cessé de s'amplifier dans les domaines de la solidification des alliages ternaires, de la détermination de la viscosité des fontes, du dosage des gaz dans les métaux, des carburants de remplacement en période de guerre et de bien d'autres recherches.

La valeur de ses travaux a été consacrée par l'admission de Henri THYSSEN comme Membre d'Honneur de la Société Française de Métallurgie, Membre d'Honneur de l'Association Technique de Fonderie de Belgique

et Membre du Comité de Rédaction du Centre d'Information du Nickel.

Chercheur assidu, professeur toujours soucieux de la haute qualité de son enseignement, du bien de ses élèves, Henri THYSSEN a su cependant ménager, dans sa vie de scientifique, la part artistique nécessaire à l'équilibre : il est un antiquaire averti et un floriculteur passionné.

Débarassé de ses charges d'enseignement, il va pouvoir plus librement se consacrer à ses violons d'Ingres.

André de RASSENFOSSE.

Notre Collègue André de RASSENFOSSE a été promu à l'éméritat le 28 juillet dernier.

De brillantes études à l'Université de Liège le conduisent en 1909 à un Doctorat en sciences physico-chimiques. Il ne quitte plus désormais la Faculté des Sciences. Il y est nommé successivement assistant, chef de travaux, chargé de cours, puis professeur en 1936.

Durant 25 ans, M. de RASSENFOSSE assure le cours d'Éléments de Chimie générale, des Produits commerciaux et industriels, de technologie industrielle.

Esprit racé, amoureux de toutes les choses de la nature et de l'art, il donne une vie extraordinaire, au sujet de cours le plus ingrat, en le remplaçant dans le climat lumineux et tonique de sa culture générale. Ses cours sont clairs, concis, savamment ordonnés autour de concepts généraux toujours commentés avec finesse. Il vit avec ses élèves dans le domaine rigoureux de la chimie, mais il aime aussi de s'égarer avec eux dans les sphères plus imprécises de l'esthétique.

M. de RASSENFOSSE est également professeur à l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques. Il y réalise une collection de produits finis et de matières premières de l'Industrie Belge. Le Musée renferme maintenant des milliers d'échantillons et une importante documentation à leur sujet.

Voilà le Professeur. Le chercheur n'a rien à lui envier :

travaux dans des domaines divers (géologie appliquée, chimie agricole, cristallographie, chimie des métaux) mais tous portant la même marque de sa haute culture scientifique.

Les tribunaux et plusieurs sociétés industrielles de Liège et de l'étranger réclament le précieux concours de l'expert chimiste qu'il sait être avec tant de compétence.

Il est encore le dynamique Président de la Commission interfacultaire pour l'organisation des conférences et cours publics, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'École industrielle, de l'École de chimie, de l'École polytechnique de la Ville de Liège. Il préside pendant deux ans la Société Royale des Sciences et le Conseil de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques.

Pendant la guerre de 1914-1918, il est le très actif membre d'un service de renseignements belge, et obtient une distinction cent fois méritée.

Professeur enthousiaste, organisateur dévoué, travailleur infatigable, André de RASSENFOSSE a toujours su garder une attention passionnée à tout ce qui révèle l'homme et ses plus hautes aspirations. Il aime la musique classique, les éditions rares, le dessin délicat de l'art chinois... N'a-t-il pas accepté, l'an dernier, la présidence du Cercle interfacultaire de dessin et d'art plastique, ce qui nous vaut de ne pas le perdre tout-à-fait?

Au nom de tous ceux qu'il a instruits, tous ceux à qui il a communiqué sa ferveur dans tous les domaines, pour tous les efforts qu'il a réalisés, l'Université lui dit ici un immense merci.

Je me ferai l'interprète de toute l'Université en souhaitant aux professeurs CORIN, THYSSEN et de RASSENFOSSE, qu'ils puissent encore pendant de nombreuses années contribuer au prestige scientifique de cette maison qu'ils ont si bien servie.

Monsieur le Recteur cède alors la parole à Monsieur V. GOTHOT, Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université pendant l'année 1955-1956.

Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Liège pendant l'année académique 1955-1956 s'est élevé à 3.813, en augmentation de 109 sur l'année 1954-1955. Parmi ces 3.813 élèves figurent 806 étudiantes et 229 étrangers.

Au cours de l'année académique 1954-1955, 4.705 inscriptions aux examens ont été enregistrées ; 2.814 ont été suivies d'un succès. C'est à l'issue de la première année d'études universitaires que les échecs sont les plus nombreux : plus des $\frac{3}{4}$ des inscrits en juin-juillet dans certaines sections ; presque partout, plus de la moitié ; situation explicable sans doute par le fossé qui, au point de vue de la nécessité et de l'ampleur du travail personnel de l'étudiant, sépare l'enseignement moyen de l'enseignement supérieur, mais qui n'en paraît pas moins démontrer le peu d'aptitude de beaucoup de jeunes gens de 17 à 19 ans à penser et à observer !...

Le premier but des humanités n'est ainsi pas réalisé. N'est-ce pas la justification de la campagne menée contre la surcharge des programmes qui ne permet pas d'opérer, au cours des études moyennes, la sélection nécessaire. L'adolescent, obligé de justifier de connaissances trop diverses et trop étendues, doit trop souvent se contenter de faire appel à une mémoire formelle ; les mots qu'il a retenus et qui expriment une abstraction des idées exactes sont pour lui vides de sens, parce qu'il n'a pas le temps de les méditer ; il les retient d'ailleurs d'autant moins aisément qu'il ne les a jamais compris, que tout au moins il n'en a jamais vérifié l'exactitude !

Hélas, ce n'est pas seulement en première année que la proportion des échecs est trop élevée ; pis ; ce n'est

pas seulement en candidature ! jusqu'à la licence et au doctorat, voire en dernière année, on trouve, dans certaines facultés, en première session d'examens, jusqu'à 40 à 50 % d'échecs dont la majeure partie trouve sa cause dans un défaut, non de travail, mais de compréhension et de méthode.

L'enseignement moyen ne peut, cette fois, être seul en cause. Il nous faut admettre que chez nous aussi des réformes s'imposent. A mon sens, d'une part surtout en candidature, les programmes devraient être allégés. Les candidatures ne sont pas autre chose que des humanités spécialisées. Autrement dit, ce sont généralement moins telles ou telles connaissances qu'il importe d'inculquer à l'élève, que telle ou telle tournure d'esprit, indispensable, elle, aux études que cet élève va entreprendre. C'est en candidature que l'étudiant doit définitivement apprendre à distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'application de la règle, la certitude de l'hypothèse ; c'est en candidature qu'il doit apprendre à observer, à juger les faits matériels ou sociaux qui seront dans les années ultérieures l'objet de ses études ; et à tirer de cette observation, au moyen des raisonnements admissibles en la matière, les règles qui constituent la science proprement dite. Tout cela, on peut le lui enseigner à travers bien des exposés de bien des matières. Mais il est inutile de multiplier ces différentes matières ; il est surtout inutile de vouloir — vainement d'ailleurs — les épuiser. Combien n'en est-il pas parmi nous qui n'exposent qu'une partie du cours figurant au programme ? Serait-il donc toujours dramatique de raccourcir encore cette partie ou l'étendue de l'exposé qui en est fait, de manière à laisser à l'élève le temps de penser à ce qu'on lui enseigne, donc d'y prendre goût, d'y travailler non plus par devoir, comme à un pensum, mais avec joie et enthousiasme. Combien plus profitable serait une étude faite dans ces conditions ? Ce que je dis ici des candidatures est d'ailleurs vrai aussi au moins en partie des

licences et des doctorats. Sans doute, les doctorats comprennent des matières que le récipiendaire doit absolument connaître pour justifier le titre qu'il ambitionne de porter. Un Docteur en Droit — je parle de ce que je connais le moins mal — doit avoir appris le Droit civil, en ce sens qu'il doit être au fait de ses règles essentielles, grâce à quoi il pourra résoudre de façon plus ou moins heureuse, les difficultés qui se poseront à lui. Pour le lui permettre, on lui exposera certaines de ces difficultés et on en discutera les solutions concordantes ou opposées qui y ont été données ; on ne les lui exposera jamais toutes — heureusement — de sorte qu'un cours de Droit civil — et il faut en dire autant de tous les autres — peut toujours, avec évidemment une certaine limite, être développé ou abrégé. Je crois que, actuellement, il faut tendre à abrégé. Dès lors qu'on ne peut tout apprendre — et cette impossibilité est évidente — il faut se borner à enseigner de quoi donner à l'étudiant la connaissance des principes et la tournure d'esprit nécessaire à la poursuite de la recherche personnelle dans le groupe de sciences qui constituent sa spécialité. Disons-nous bien que l'influence profonde que nous pouvons avoir sur nos élèves tient à notre caractère, aux qualités de notre méthode d'enseignement, à la probité de notre raisonnement, bien plus qu'à l'ampleur de notre cours, surtout à l'objet de la dernière demi-heure de leçons !

La situation que je décris est la conséquence de l'amplification progressive de chaque domaine à notre connaissance. La loi qui nous régit date, dans ses principes, de 1890. C'est son système qu'il nous faut repenser, pour l'adapter au développement actuel des sciences humaines.

D'autre part, il faut, dans l'appréciation de l'examen, avoir toujours présent à l'esprit le but des études universitaires. Que le récipiendaire ignore certains détails, qu'importe s'il nous démontre qu'il est apte à suivre ou

à poursuivre avec fruit les études qu'il a entreprises? Par contre, qu'il en ait conservé une parfaite mémoire, quelle importance si son exposé nous démontre qu'il prend la conséquence pour le principe, le détail pour l'essentiel, s'il applique mal, dans les cas les plus simples, les règles qui sont à la base de son raisonnement? A cet égard, on peut se demander si on n'éviterait pas une indulgence parfois exagérée en ne permettant, aux ajournés de juin de tenter de nouveau leur chance en septembre, qu'à la suite d'une décision spéciale du jury au lieu de ne la refuser que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Ces réflexions n'ont rien de pessimiste. Elles tendent à améliorer une situation qui, par ailleurs, comporte de très nombreux motifs de grande satisfaction.

Ceux qui nous feront l'honneur de parcourir la brochure traditionnelle consacrée à la cérémonie d'aujourd'hui auront tôt fait de voir que l'activité scientifique de nos collègues, membres du personnel scientifique et étudiants, ne s'est au cours de 1955-1956, pas ralentie, au contraire ; ils y liront la longue liste des distinctions, des missions, des publications qui l'attestent ; ils y constateront que le succès remporté par les congrès et colloques organisés chez nous aussi bien que notre participation aux manifestations scientifiques étrangères, attestent l'estime dans laquelle les étrangers tiennent notre Alma Mater ; ils y apprendront que nos étudiants ont, comme à l'accoutumée, remporté des succès éclatants aux concours universitaires et aux concours de bourses de voyages ; des récompenses flatteuses, bourses et prix, sont venues récompenser leur participation à diverses joutes scientifiques.

Le Fonds National de la Recherche Scientifique a, d'autre part, choisi parmi nos anciens élèves 8 nouveaux aspirants et 3 nouveaux chargés de recherches, tandis qu'il renouvelait le mandat d'un chercheur qualifié.

Seul le nombre et l'ampleur même de ces témoignages du travail productif de tous, joint à la volonté de ne pas abuser de votre bienveillante patience, m'empêche de citer ici des noms et des faits. Je dois me contenter de dire à tous ceux qui ont ainsi collaboré au renom et à la grandeur de notre chère Université un profond et cordial merci !

Nos étudiants nous ont d'ailleurs, dans un ordre d'idées un peu différent, donné des raisons de nous réjouir. C'est dans tous les domaines qu'une institution comme la nôtre doit tendre à former ceux qu'elle accueille parmi ses disciples. Certes, un excellent docteur en philosophie, en droit, en sciences ou en médecine, aussi bien qu'un ingénieur très distingué constitue un facteur de la richesse nationale ; mais il servira davantage encore son pays et l'humanité à laquelle il appartient s'il a l'esprit ouvert non seulement aux problèmes qui constituent sa spécialité, mais encore aux grandes questions humaines de notre origine et de notre destinée, et aussi à telle ou telle activité qui constitue pour lui le délassement nécessaire, le « violon d'Ingres » qui lui permettra de se consacrer avec plus de fruit à son activité essentielle. C'est de la préoccupation de faciliter et de développer ces tendances extra-professionnelles que sont nés certains cercles estudiantins, les uns déjà anciens, les autres d'hier, de l'activité desquels je veux vous donner une idée.

Le royal Cercle athlétique des étudiants a permis cette année à de nombreux élèves de pratiquer, dans les meilleures conditions, le sport de leur choix. Des manifestations sportives ont été organisées chez nous auxquelles ont participé pas mal d'étudiants venus d'ailleurs ; tandis que nos formations recevaient auprès d'équipes des universités étrangères le meilleur accueil.

Le Théâtre universitaire a donné à l'Émulation deux représentations des « Sauterelles » d'Émile FABRE, et deux autres de « La Gloire » de Gabriel d'ANNUNZIO.

La Chorale universitaire rencontre auprès des étudiants toujours le même succès. Son caractère inter-facultaire s'accuse de plus en plus, grâce peut être aux fonctions — essentiellement interfacultaire — exercées par son Président le Professeur DUBUISSON. Elle a fait entendre cette année, aux Concerts de Midi, au Sanatorium Universitaire d'Eupen et à l'École normale de Jodoigne, de vieilles chansons de 15^e et 16^e siècle. Le succès de ces concerts est d'autant plus remarquable que plusieurs des membres de la chorale ne lisent pas la musique et n'osent ainsi chanter — et bien chanter — que grâce à la confiance que leur communique l'enthousiasme didactique de leur chef, le Maître ANSPACH, tant au cours des répétitions hebdomadaires, que des exécutions...

Quant aux créations consécutives au referendum organisé par le Recteur au sujet des préoccupations artistiques de nos étudiants, voici :

Malgré la timidité des instrumentistes à cordes et à vent, un petit ensemble a travaillé sous la direction aussi intelligente que dévouée et paternelle (ce qui implique l'autorité) de M. Louis POULET, professeur au Conservatoire de Bruxelles. Réunions laborieuses certes, qui se sont déroulées dans une atmosphère de sympathie et de joie artistique.

Au Cercle des Beaux-Arts, grâce au dynamisme distingué de notre collègue M. DE RASSENFOSSE et à la maîtrise efficace du peintre DAXHELET, se sont affirmés ou révélés de jeunes talents de dessinateurs et de peintres. Sans nuire de quelque façon que ce soit à l'originalité et la liberté de l'expression, le geste est heureusement, grâce à M. DAXHELET, conduit ou rectifié vers l'exact.

Un projet de section de céramique d'art a vu le jour.

Le Cercle de littérature a favorisé de nombreuses envolées poétiques grâce à ce prince de la pensée noble-

ment exprimée qu'est notre collègue M. SOREIL. Au cours des réunions de nos jeunes « gens de lettres », se sont déroulées des discussions passionnées sur la valeur des romans, pièces de théâtre, poésies à succès, théories littéraires auxquelles les uns reprochaient l'outrance ou le scandale, tandis que d'autres estimaient qu'elles étaient trop facilement acceptées par des « bourgeois suiveurs ».

Le Cercle s'est ainsi révélé d'emblée une tribune distinguée où se faisaient jour autour d'idées des plus originales, des débats très vifs. Il s'est extériorisé dans la publication d'un recueil d'essais en prose et en vers, qui constitue un témoignage intéressant — et ravissant — du besoin d'idéal que tous nos jeunes ressentent.

Enfin le Cercle de photographie et de cinématographie est parvenu déjà à des résultats tangibles. Notre collègue M. SWINGS et ses assistants sont de merveilleux guides et des conseillers éprouvés en art photographique. Ils offrent à tous, dans les locaux de l'Institut d'Astrophysique, la perfection des moyens techniques, et la chaude sympathie de l'atmosphère familiale, autour de la table à thé.

Les projections, suivies de discussions critiques, assurent au cercle un haut degré d'intellectualité ; un concours entre les productions des membres entretient une saine émulation d'autant que la tâche imposée au jury de choisir entre 200 images, toutes fruit d'une belle technique et d'un choix heureux du sujet, s'est avérée particulièrement difficile.

Sur un plan plus matériel, l'année 1955-1956 a vu naître le Hôte des étudiants coloniaux « Boula Matari » qui a pu donner gîte et couvert à douze étudiants, fils de coloniaux. Le service fonctionne toute l'année, vacances et dimanches compris.

La Maison des Étudiants et l'Union des Étudiants

catholiques, dont les locaux sont l'un et l'autre ouverts à tous, sortes de hômes provisoires, ont continué, au cours de l'année passée, leur si bienfaisante activité.

La Mâson a distribué 61.015 repas, l'Union 55.536. Le Service social a accordé 6.595 bons de repas gratuits à la Mâson, tandis que l'Union servait bénévolement 1.000 repas.

Ajoutons que le Service Social a eu à se préoccuper de la situation de 978 étudiants. Des bons gratuits de repas ont été attribués à 70 d'entre eux ; 20.000 bouteilles de lait AA ont été distribuées ; 70 élèves ont trouvé, par son entremise, des travaux rémunérateurs. Des prêts d'honneur ont été accordés pour un montant de 150.000 F, des indemnités de logement et de vêtements pour 200.000 F.

Les dépenses totales du Service social ont dépassé le million. Les bourses et prêts accordés par d'autres organismes à nos étudiants ont atteint 4.500.000 F.

Les organismes administratifs universitaires n'ont pas non plus perdu leur temps.

On sait que, depuis 1920, notre Université a été dotée de la personnalité civile et d'un patrimoine dont la gestion appartient à une Commission administrative composée du Recteur, du pro-Recteur, du Vice-Président du Conseil d'Administration, de 5 membres élus par chacune des facultés, et de 3 personnalités cooptées n'appartenant pas à l'Université.

On sait aussi que depuis la loi du 28 avril 1953, la gestion des crédits budgétaires mis par le Gouvernement à la disposition de l'Université, est confiée, à charge évidemment du respect des prescriptions légales et réglementaires, au Conseil d'Administration de l'Université.

Cette dualité d'organismes gérants était de nature à engendrer certaines difficultés, puisqu'aussi bien certaines dépenses pouvaient être prises en charge par l'un et l'autre.

Grâce à la présence constante dans les deux organismes d'au moins deux membres communs (le Recteur et le Vice-Président qui y siègent *ex officio*), grâce aussi à la volonté concordante de tous les membres de chacun des deux collèges, il a été possible d'établir entre eux une collaboration extrêmement étroite qui ne peut manquer d'être particulièrement féconde. Désormais, la Commission du patrimoine transmettra au Conseil d'Administration toutes les demandes d'intervention qui, légalement, pourraient être satisfaites grâce aux crédits budgétaires ; ce n'est qu'au cas où le Conseil d'Administration ne serait pas en mesure, par manque de fonds, de répondre favorablement à la requête que la Commission du patrimoine l'examinera. Ainsi, les fonds du Patrimoine pourront désormais n'être employés qu'à des dépenses qui ne sont pas *normalement* à charge de l'État : aide à des chercheurs scientifiques, assistance à des réunions, voyages d'études, engagement du personnel indispensable à l'exécution de besognes passagères, subsides pour colloques et congrès, indemnités à des conférenciers, etc...

Une des premières conséquences de l'adoption de ce *modus vivendi*, a été de permettre au Patrimoine de conférer cette année sept mandats coloniaux, respectivement à M. le Professeur BUTTGEBACH accompagné d'un de ses élèves M. PETIT, à M. DUSSART accompagné d'un collaborateur M. SPORCK, aux Docteurs RUYTERS et REGINSTER, tous deux chefs de travaux, et à notre collègue M. GILLET.

En outre, à l'intervention du Patrimoine, le Recteur et son attaché de cabinet M. DELCHEVALERIE ont fait au Congo un périple de deux mois.

On imagine aisément quel profit les bénéficiaires de ces mandats peuvent retirer de leurs voyages.

Mais on pense peut-être moins à l'importance que revêt pour le standing de notre Université, pour son rayonnement, la politique de continuelle présence ainsi inaugurée. Une Université, pour remplir entièrement le

rôle social qui lui est dévolu, doit s'extérioriser, se manifester surtout dans la colonie. Loin des yeux, loin du cœur, dit le proverbe. Dans cet ordre d'idées, les deux déplacements successifs de notre Recteur au Congo — il a, en juillet, représenté l'Université au L^e anniversaire de la fondation de l'Union Minière, — ont servi au plus haut point les intérêts de notre Alma Mater. Non seulement, le contact a été repris avec l'ensemble des milieux officiels, industriels et scientifiques de la colonie, non seulement des liens plus étroits et plus chaleureux ont été noués avec nos anciens élèves établis dans la colonie (plusieurs associations d'anciens ont vu le jour à cette occasion), mais encore, le Recteur a pu rechercher sur place, lors de sa visite d'hôpitaux, écoles, foyers sociaux, entreprises industrielles, centres extra-coutumiers, villages indigènes, etc..., et grâce à des entretiens avec les membres de ces organismes, et avec les responsables de l'action colonisatrice au Congo, les moyens les plus appropriés pour notre Université d'apporter son concours au développement de la colonie. Il vous exposera lui-même, dans peu d'instant, le système original qu'il a conçu et dont, dynamique comme toujours, il a dès maintenant assuré matériellement la réalisation prochaine.

Le Patrimoine ne s'est d'ailleurs pas contenté de financer des déplacements universitaires vers notre colonie ; il a décidé de créer, sous l'égide de la loi du 27 juin 1921, une fondation pour les recherches au Congo qui portera le nom de « FULREAC » (Fondation Université de Liège pour la Recherche en Afrique Centrale) qui vient de recevoir la consécration officielle du Gouvernement. Ainsi, grâce à l'existence de cette personne juridique de droit congolais, nous pouvons espérer recevoir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ce que nous croyons être notre mission.

Un subside du Ministère de l'Instruction publique

ajouté à une intervention du Patrimoine, nous a permis enfin de doter notre Université d'un service des étudiants dont le Recteur vous dira tantôt un mot.

Le Conseil d'Administration s'est préoccupé, lui, au cours des 15 séances qu'il a tenues, de tirer effectivement parti des sommes mises à sa disposition par la loi organisant le Fonds des constructions scolaires et universitaires. Il est apparu, en effet à l'expérience que, si désormais, l'on disposait d'un nombre respectable de millions permettant d'exécuter une partie des grands travaux indispensables, on manquait des moyens de dépenser ces ressources. Des constructions ne vont pas sans études, avant-projets, projets, qui doivent, avant d'être définitivement approuvés par le Conseil d'Administration, être examinés et admis par de multiples instances, tellement multiples que le chemin à parcourir dure des mois et souvent des années. Cette lenteur est d'autant plus marquée que l'administration des Travaux publics ne dispose pas du personnel suffisant pour mener à bien la tâche qui lui incombe. C'est pour parer à cette situation que — j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer l'an dernier — nous avons été obligés de nous substituer aux Travaux publics et de créer, aux frais de l'Université, un bureau d'architectes qui dressait les avant-projets conformes aux désirs exprimés par les organismes académiques. Ce bureau qui, à son origine était purement officieux, travaille maintenant, la main dans la main, avec l'administration des Travaux publics. A partir de cette année, un de nos collègues M. le Professeur LOUIS, en prendra la direction.

Un seul inconvénient, il est d'ordre budgétaire ; ce sont les maigres ressources de notre crédit général qui doivent supporter les dépenses de ce bureau, au lieu et place du Fonds des Constructions scolaires et universitaires lui-même, que la loi habilitait à engager le personnel nécessaire. Nous nous consolons : l'Université doit

absolument dans l'avenir disposer à titre définitif d'un bureau technique qui sera à même de préparer les travaux de construction des laboratoires et instituts indispensables, parce qu'il connaîtra les nécessités de ce genre de bâtiments, parce qu'il suivra les progrès constants de la technique qui permettront de les adapter toujours aux besoins multiples qu'ils doivent satisfaire. L'exactitude de notre point de vue est prouvée par l'expérience. C'est grâce au bureau technique autonome qu'elle avait constitué à l'époque que l'université a pu réaliser le complexe actuel des bâtiments du Val-Benoît en un temps record et dans les limites du budget octroyé !

Ce bureau technique n'est d'ailleurs lui-même encore qu'une étape vers l'indépendance complète de l'Université en matière de constructions, réparations et entretien de ses bâtiments ; le premier projet de la loi du 28 avril donnait à l'Université la *maîtrise de l'ouvrage* ; ce texte a assez mystérieusement disparu ; il faut qu'on le rétablisse et qu'on nous habilite ainsi à faire nous-mêmes nos constructions.

J'ai réservé pour la bonne bouche ce rouage essentiel qu'est le Gouvernement.

Il a proposé et obtenu du Parlement, pour 1956, le vote d'un budget de 31.625.000 F destiné à faire face à nos dépenses de fonctionnement et d'équipement de nos laboratoires et services, et à l'entretien ordinaire de nos bâtiments ; traitements, combustibles et contribution aux dépenses d'assistance publique exclus.

C'est mieux, mais c'est six millions et demi de moins que le minimum vital demandé par notre Conseil d'Administration.

Le Gouvernement nous a aussi autorisés à remplacer les membres du personnel de maîtrise et de métier (garçons de service, préparateurs, préparateurs-techniciens, infirmières, personnel d'atelier) disparus par décès, démission ou retraite. Sans doute la circulaire

ministérielle du 4 juin 1954 qui interdit tout recrutement nouveau n'a pas été abrogée en ce qui nous concerne, mais nos demandes de dérogation, dans la limite que j'ai dite, sont maintenant régulièrement admises.

Ces décisions ont évidemment été les bienvenues, elles ont remédié dans une certaine mesure à la situation délicate créée par une mesure trop radicale et trop uniforme.

Ces deux améliorations sont malheureusement les seules à mettre à l'actif du Gouvernement. A son passif, nous devons bien inscrire sa carence — elle persiste depuis trois ans — en matière de statut de notre personnel administratif. J'ai, deux années de suite, insisté sur le fait que cette carence empêche un recrutement et un avancement rationnel de nos collaborateurs ; je ne puis lasser la patience de mes auditeurs en me répétant une troisième fois. Je me bornerai à souligner que plus cette situation dure, plus est grand et, dans une certaine mesure, irréparable le préjudice qu'elle nous cause.

C'est aussi à son passif que nous devons porter les promesses non tenues en matière de créations d'emplois dans le personnel scientifique et administratif. Grâce à une insistance particulière, et à une intervention personnelle de notre Recteur, nous avons réussi à obtenir au budget de 1956, l'inscription d'une somme destinée à permettre la création d'un certain nombre d'emplois de personnel scientifique et administratif. Forts de ce succès, nous avons, en février dernier, fait connaître au Ministre, à sa demande d'ailleurs, quels sont les emplois d'assistants, de chefs de travaux, de préparateurs, ouvriers d'ateliers, que nous désirions voir créer. Notre requête est restée sans aucune suite. Et le budget étant annuel, les sommes dont nous avons à grand peine obtenu l'inscription, vont rester inemployées ! Elles contribueront à constituer pour le Gouvernement les économies budgétaires de l'année ! Mieux, ou plutôt

pis ! Le Premier Ministre nous a, depuis le 15 juin 1955 marqué son accord sur la création d'un emploi de Directeur et d'un autre de sténo-dactylo-secrétaire. Les sommes nécessaires à la rémunération des deux titulaires de ces nouveaux emplois figurent au budget, mais nous attendons toujours l'arrêté de leur création... comme nous attendons l'arrêté qui fixera le *cadre* de notre personnel administratif, celui qui déterminera le traitement du personnel scientifique (insuffisamment payé sur la base d'une simple décision ministérielle dont la Cour des comptes n'a pu approuver les conséquences que sur *l'ordre formel du Gouvernement* ; celui qui nous permettra de financer et de développer nos œuvres culturelles universitaires grâce à un léger supplément des droits d'inscriptions ; celui qui nous fournira le subside promis par la déclaration ministérielle pour nous permettre de mener à bien la construction des indispensables Hômes d'étudiants.

L'histoire et la légende nous disent que l'espoir fait vivre... il fait aussi mourir...

On nous expliquera sans doute que, préalablement à un arrêté royal, de nombreuses formalités sont nécessaires : il faut consulter les organismes syndicaux, celui du ministère intéressé, parfois aussi celui de l'ensemble des services ; il faut demander l'avis d'un ou plusieurs inspecteurs des finances ; obtenir l'approbation du Comité du budget, du ministre des finances, du Premier ministre, puis, le projet d'arrêté rédigé, le soumettre au conseil d'État ; tout cela, nous dit-on, prend du temps, quelle que soit la bonne volonté du Ministre. Il est bien vrai que le Gouvernement, par un formalisme excessif, a organisé sa propre impuissance. Lui qui devrait pouvoir agir vite, lui auquel est confiée la charge des intérêts supérieurs essentiels de la nation, il ne peut intervenir qu'après de multiples consultations, approbations, autorisations. Ce n'est pas mon propos d'examiner ici comment pourrait être simplifié un système que,

petit à petit, on a compliqué à plaisir, et qui aboutit à cette conséquence, pour le moins étrange, que, quand on veut aboutir tout de suite, mieux vaut recourir à une loi qu'à un arrêté royal !

Mais j'affirme que la situation actuelle ne justifie pas la situation dont nous nous plaignons. Je sais que, en ce qui nous concerne, dans tous les cas où ils ont été consultés, les syndicats ont émis un avis favorable sur les divers projets à réaliser ; j'observe d'ailleurs que leur droit est de présenter des observations, non de s'opposer à telle ou telle mesure ; j'ajoute que leur avis doit être donné dans un délai assez court, à défaut de quoi le ministre intéressé peut aller de l'avant ; je constate que, dans de nombreux cas, le Premier Ministre et celui de l'Instruction publique ont donné leur accord ; que les dépenses impliquées par les solutions ainsi admises figurent au budget.

Et j'ai, dès lors, le droit de me plaindre et de dire publiquement notre indignation de laisser, sans motifs valables, protester des promesses formelles, de la réalisation desquelles dépend la bonne marche de notre établissement d'enseignement supérieur.

Alors, me direz-vous, allez-vous vous résigner à mourir ? La fin que poursuit une Université est trop exaltante pour que jamais l'un quelconque de nous se laisse mourir d'espoir ! Loin de nous abandonner au découragement, nous continuerons le combat, en perfectionnant nos armes. Nous savons que dans cette lutte nous pouvons compter sur le dynamisme et la collaboration loyale et totale de tous nos collègues, de la Commission administrative du Patrimoine, du Conseil d'Administration et de chacun de ses membres.

En vous fixant rendez-vous dans un an, c'est à dire aujourd'hui, je vous disais à la fin de mon rapport de l'an dernier : « Si tout le monde s'y met, le bilan sera en boni ».

Je vous ai dit, au début de ce rapport, les amélio-

rations qui ont été apportées à la structure de notre Université. Si nous n'avions pas été freinés comme nous l'avons été, nous aurions pu faire et nous aurions fait beaucoup mieux et beaucoup plus. Mais l'optimisme le plus acharné, la volonté la plus décidée, l'enthousiasme le plus délirant, l'imagination la plus fertile, même communiquée par un Recteur de l'an 2.000, ainsi que disait plaisamment un de nos collègues, toujours en quête d'améliorations et d'innovations, grandes et petites, attentif aux plus petits détails comme aux grandes questions de principe, ne peuvent, la plupart du temps hélas, suppléer à des arrêtés royaux.

En façon de péroration, je me tourne donc vers le Gouvernement et crois pouvoir lui dire : Pour assurer le succès de vos établissements d'enseignement supérieur, vous leur avez donné, par la loi du 28 avril 1953, un statut de relative indépendance. Partant de ce statut, nous avons amélioré notre institution ! Nous avons, à ce point de vue, fait notre devoir. Faites le vôtre en prenant enfin les arrêtés qui, seuls, nous permettront de continuer à aller de l'avant ! Les bonnes volontés ne manquent pas ! Ne les décevez pas !

Monsieur le Recteur reprend la parole et déclare :

Un arrêté royal du 7 août 1956 appelle aux fonctions de Secrétaire académique, pour l'année 1956-1957, M. Jean HUBAUX, professeur ordinaire près la Faculté de Philosophie et Lettres. Je le félicite pour cette nomination. Je prie le Professeur Jean FIRKET, Secrétaire académique sortant, de croire à ma sincère reconnaissance pour les services rendus à l'occasion des réunions de ce Conseil.

Un arrêté royal du 7 novembre 1955 appelle aux fonctions de Secrétaire du Conseil d'Administration, pour la période 1956-1960, M. Claude RENARD, professeur ordinaire près la Faculté de Droit. Qu'il

veuille bien, avec nos félicitations, accepter notre gratitude pour le dévouement avec lequel, depuis 1953 déjà, il remplit cette délicate fonction.

Les professeurs DEMOULIN, CLEMENS, ESSER et FRENAY sont nommés membres du Conseil d'Administration en remplacement des Professeurs FOHALLE, L. MOUREAU, VANDERVAEL et SCHLAG.

Je veux dire aux Collègues qui quittent aujourd'hui le Conseil d'Administration, combien je les remercie de leur dévouement et de leur très amicale collaboration.

L'Orchestre de chambre interprète le Concerto en ré mineur pour deux violons, de J. S. Bach.

Monsieur le Recteur prononce ensuite son discours, qu'il consacre, cette année aux « Métamorphoses à l'Université ».

Au fur et à mesure que, dans tous les domaines de la Science, s'amplifient nos connaissances, que s'accroissent le nombre et la complication de nos techniques, le chercheur est amené à se spécialiser précocement et à concentrer ses recherches sur un champ étroit. Sa culture générale se trouve ainsi menacée, surtout s'il n'a pas le privilège de s'adonner à la recherche dans le cadre d'une Université.

On pourrait craindre à priori que, pour les mêmes raisons, le chercheur spécialisé soit peu accessible aux problèmes humains.

C'est généralement ce qui se produit au départ.

Son esprit est sans cesse sollicité par les difficultés intellectuelles et techniques de ses études. Il ne peut arriver à les dominer, pense-t-il, que s'il concentre sur elles toutes ses potentialités en un effort incessant. Il finit par être si absorbé par son problème qu'il s'abstrait des contingences matérielles, et même effectives, qui l'entourent. Il vit parmi les siens comme s'il craignait

d'être distrait, de perdre un temps qu'il doit à sa tâche. Son individualisme peut faire figure d'égoïsme.

Mais ce n'est là qu'une première étape de son évolution. Souvent en effet, soit à la faveur d'un événement fortuit (voyage à l'étranger, déception, catastrophe familiale ou mondiale) soit simplement parce qu'il avance en âge, ce rêveur éveillé prend contact avec la vie qu'il avait ignorée : le monde lui apparaît dans sa réalité ; ses compagnons prennent, à ses yeux, leur vraie valeur humaine.

Désormais, sa retraite perd son caractère exclusif. Le savant se dégage des mailles du filet dans lequel il s'était volontairement emprisonné. Cette transformation est parfois si nette qu'elle évoque une métamorphose. Elle conduira le chercheur à porter aux problèmes humains un intérêt attentif, fréquemment agissant ; il n'hésitera pas à mettre au service de grandes questions sociales sa compétence et une partie de son activité.

Au niveau de l'Université, on peut relever dans le temps, une évolution analogue.

Jadis, l'Université limitait son rôle à l'enseignement et à la recherche. Établie sur un plan essentiellement intellectuel, elle était une tour d'ivoire aux pieds de laquelle s'éteignaient les remous d'une société tourmentée et tumultueuse.

Il n'y a pas longtemps que, sortant de son splendide isolement, l'Université a envisagé l'opportunité d'une action éducative. Elle s'est rendue compte que la mission de l'élite déborde largement la compétence technique et que, dans les conditions de vie de plus en plus difficiles, elle doit aider les jeunes à développer les qualités qui leur permettront de remplir pleinement leur destinée.

Elle s'est efforcée peu à peu d'aider les étudiants et d'augmenter en eux le sens de la responsabilité morale, de la conscience professionnelle, d'amener les jeunes à élargir leurs horizons, à mieux connaître les hommes,

à cultiver le goût de la nature et de l'art, à se préparer le plus largement possible à une vie féconde et équilibrée.

C'est ainsi que sont nés : les services sociaux et les maisons d'étudiants, les examens médicaux, les sports universitaires, les bourses d'études et, plus récemment, les clubs interfacultaires d'arts, de musique, de littérature et le service général des étudiants avec son secteur psychologique.

Cette sollicitude pour les étudiants, l'Université n'a pas tardé à l'étendre, au delà de ses murs, aux problèmes sociaux les plus divers.

Des laboratoires, des séminaires apportent leur concours scientifique à des entreprises engagées dans la vie réelle.

Des médecins et des biologistes, inquiets de la famine dont souffrent les deux-tiers de la population mondiale et de l'accroissement de ces populations, orientent leur activité vers les problèmes de la nutrition.

Des psychologues de plus en plus nombreux passent à l'étude appliquée des problèmes sociaux, s'intéressent aux conséquences du travail en chaîne et à l'automatisation.

Des ingénieurs s'inquiètent du facteur humain dans le travail industriel et des questions psychologiques relatives au commandement.

Des professeurs envoyés en mission au Congo en vue de l'étude d'un point de leur spécialité en reviennent enrichis, non seulement de données scientifiques, mais aussi de soucis humanitaires.

Des services sociologiques se développent et les études qui leur sont confiées sont aussi variées qu'étendues.

En un mot, notre époque voit se dessiner, chez le chercheur et au niveau de l'Université, une évolution parallèle caractérisée par un intérêt croissant porté aux problèmes humains.

Pour que l'Université puisse prendre un plein essor, dans cette nouvelle orientation, il lui faut sans doute augmenter son réseau de relations, intensifier ses

échanges avec le monde extérieur mais aussi modifier certaines de ses conceptions.

Elle devrait par exemple revoir, dans une certaine mesure, ses programmes, les alléger, les adapter aux nécessités de la vie pratique, les coordonner davantage et on peut espérer que le temps n'est plus éloigné où les Facultés, moins chatouilleuses quant à leurs prérogatives, accepteront d'examiner ensemble cette question.

Elle devrait aussi prendre de plus en plus conscience qu'elle n'est pas seulement une entité composée d'individus autonomes les uns par rapport aux autres, mais que sa valeur spécifique réside dans les collaborations qui peuvent s'instituer en son sein entre les compétences appartenant à l'ensemble des disciplines scientifiques.

Elle devrait fortifier l'esprit d'équipe entre ses membres, en augmentant les contacts entre les différents services, en multipliant les occasions de collaboration, en acceptant l'étude de problèmes nécessitant la participation de plusieurs disciplines. Un tel système de relations serait un enrichissement pour chacun et l'œuvre poursuivie en commun conduirait à des résultats particulièrement solides et complets.

Semblables occasions de travail d'équipe sont fréquentes. Je viens d'en rencontrer au cours de mes déplacements dans la colonie et je voudrais m'y attarder un instant.

Deux ordres de faits m'ont impressionné au cours de ces voyages.

Le premier concerne l'activité prodigieuse déployée par la plupart des blancs, et surtout des universitaires, qui travaillent à la colonie.

Que ce soit dans le cadre de l'administration ou des entreprises privées, les responsables de l'action colonisatrice au Congo accomplissent, avec une conscience, une compétence et un dévouement remarquables, une œuvre dont les résultats sont souvent étonnants. Ils travaillent avec acharnement, parce qu'ils se savent peu

nombreux, investis de lourdes responsabilités, que les problèmes qu'ils ont à résoudre sont d'une ampleur inconnue en Europe et que, à vrai dire, le travail est exaltant sur cette terre âpre et attachante.

Il y a évidemment quelque chose de fascinant à créer là un monde à notre image, au milieu de peuples demeurés à l'âge des grandes fougères.

Le second concerne les incidences de l'introduction de notre civilisation sur la vie, le comportement et le bonheur des indigènes.

Les réalisations bienfaitantes sont nombreuses et admirables : lutte contre les fléaux qui décimaient la population : maladie du sommeil, malaria, lèpre ; diminution des grandes famines et de certaines pratiques cruelles ; suppression de l'esclavage. Mais on mélange incontestablement le meilleur et le pire quand on applique une législation copiée sur la nôtre à des peuples pour qui la magie et les forces occultes étaient à peu près la seule forme de gouvernement ; quand on confie le marteau pneumatique, la benne automobile, le convertisseur électrique à ceux là qui jusqu'ici n'avaient connu que la houe, la sagaie et l'arc ; quand on impose un travail continu à des indigènes qui, jusque hier, se nourrissaient seulement du rythme lourd des heures imprécises ; quand on réunit, dans un même centre, des populations drainées de tous les coins du pays pour les besoins industriels, en leur imposant à tous la même façon de vivre sans se soucier des traditions, souvent si différentes, de chacune d'elles ; quand on prive des mères et leurs enfants de leurs cases familiales et de leurs champs pour les transplanter dans des agglomérations surpeuplées, dans des maisons de briques, sur de petits terrains souvent dépourvus d'arbres, sans ombre, sans place pour la culture et tout cela du jour au lendemain, sans transition.

C'est ainsi que sont nés des déséquilibres entre populations des milieux urbain et rural, la surpopulation

angoissante et le caractère artificiel des centres extra-coutumiers, des perturbations sérieuses du marché de l'emploi et quantité d'autres difficultés qui sont à l'origine de profondes misères physiologiques et morales qui compromettent de plus en plus la paix sociale.

Sans doute, tous ces inconvénients, et d'autres, résultent essentiellement de ce que notre colonie souffre, dans une certaine mesure, de sa prospérité et s'organise dans la hâte ; les décisions urgentes à prendre pour faire face à un problème sont basées sur des connaissances empiriques plus ou moins valables sans que l'on ait pu prévoir quelles en seront les incidences secondaires ; certaines solutions générales imposées par le pouvoir central ne tiennent pas compte des conditions particulières inhérentes à la région envisagée ; certaines solutions européennes sont appliquées sans être repensées en fonction des contingences africaines ; l'intervention de la politique, nationale ou internationale, énerve les esprits et entraîne des anticipations dont les Universités du Congo sont le dernier exemple.

Bien sûr, comme le disait une haute personnalité congolaise : « Le Congo est assez riche pour se permettre de faire des bêtises. » Sur le plan matériel, c'est certain. Et d'ailleurs, il faut faire la proportion des choses. L'effort belge à la colonie est une formidable réussite en un temps record. Cependant cette œuvre magnifique ne peut parvenir à un complet épanouissement qu'en redressant, aussitôt que possible, des déséquilibres dangereux. Il n'est point trop tard : la race noire témoigne d'une plasticité incroyable.

Si l'on cherche les causes profondes de ces déséquilibres, on est amené à y voir un manque de coordination dans l'étude des divers aspects d'un même problème.

Le Congo manque d'hommes, le Congo manque de temps.

On est frappé de remarquer — sauf dans le cas de

quelques industries importantes — combien peu de questions ont été abordées dans leur ensemble, analysées dans toutes leurs composantes, envisagées dans toutes leurs incidences.

En général, chaque problème est étudié par un spécialiste, sous l'angle et avec les ressources de sa compétence particulière ; plus rarement, plusieurs spécialistes s'y attachent en même temps ; mais jamais, même lorsqu'il est des plus complexe, un problème ne concentre sur lui l'effort conjugué de tous les spécialistes qui devraient normalement, logiquement et scientifiquement s'unir pour le résoudre.

Or, dans ce pays où les éléments physiques et psychiques s'unissent et s'opposent à la fois ; dans cette région aux pulsations brutales, aux diversités incroyables, où le barbare authentique se mélange à l'artificiel civilisé, aucun geste n'est accompli sans incidences immédiates sur tout un ensemble de facteurs. Chaque problème appelle, à chaque instant, la connaissance de tous les autres.

Aucune solution n'est valable pour l'ensemble de la colonie. Tous les niveaux, tous les climats se succèdent depuis le bord de l'Océan jusqu'à 5.000 mètres d'altitude.

Édifier une usine, modifier les cultures, organiser un élevage, reboiser ou défricher, créer une ligne de chemin de fer, construire une agglomération, établir un réseau sanitaire sont des entreprises qui se présentent tout différemment dans le Kwango, le Katanga, la province orientale ou ailleurs. Ici, c'est la Savane nue, là la Savane arbustive, plus loin encore l'obstruction de la grande forêt.

Des interventions qui semblaient devoir être bénéfiques peuvent engendrer des catastrophes.

Assécher un marais pour des raisons de prophylaxie et d'hygiène, peut conduire à stériliser de vastes territoires ; créer des centres d'élevage et de pisciculture peut compromettre la santé de toute une région en

favorisant le développement des parasites et des insectes vecteurs de maladies ; intensifier les soins hospitaliers dans certaines contrées, sans augmenter les ressources alimentaires, peut aggraver la misère.

Les caractères humains sont aussi contrastés que les aspects du pays : ici, c'est le régime matriarcal ; là le régime patriarcal. On trouve tous les types de transition entre les Pygmées, souche venue de la nuit des temps, et les Watutsi qui se prétendent orgueilleusement tombés de l'Empyrée avec leurs différentes attitudes d'esprit — qu'il serait dangereux d'ignorer — en face du spectacle de l'Univers et des problèmes de la vie.

On le voit, toute initiative sur cette terre de contrastes devrait être étudiée en fonction des éléments locaux, du climat psychologique, en tenant compte de ses conséquences possibles dans tous les domaines.

Une telle façon d'opérer nécessiterait un nombre appréciable d'hommes compétents, leur travail en collaboration, la confrontation de leurs résultats, de longues discussions autour de la table ronde.

Et si des solutions inadéquates ou parcellaires ont du être adoptées, c'est parce que cette équipe de spécialistes, poursuivant leurs recherches scientifiquement et dans le calme, aucun organisme colonial n'a pu envisager de la réunir. Aucun organisme colonial, eut-il même trouvé les hommes, ne pouvait songer à les distraire de leur tâche immédiate pour les consacrer, pendant un temps indéterminé, à une étude d'ensemble, pour arriver à des conclusions vraiment complètes et rigoureuses.

Mais il est une institution riche en hommes compétents et qui échappe à la hâte, que rien n'accule à la nécessité d'un rendement rapide, c'est l'Université. Elle seule est capable de grouper, autour d'une table ronde, en même temps, et pour l'étude d'un problème déterminé, des spécialistes aussi divers — et choisis — qu'un médecin, un ingénieur, un nutritionniste, un géographe, un psychologue, un agronome, un zoologue, un sociologue, un bota-

niste, un ethnologue, un géologue et de leur assurer, dans la sérénité, les meilleurs conditions de travail.

Et lorsque je disais tout à l'heure que l'Université devrait étendre son réseau de relations et favoriser l'esprit d'équipe, je songeais notamment à ces problèmes africains comme à une occasion magnifique de passer à l'action.

Je suis persuadé que, pris à la gorge par le tragique de certaines situations congolaises, ces savants, abandonnant pour quelques mois leurs sanctuaires, se lanceraient ensemble, avec une foi empreinte de la plus généreuse sollicitude dans l'étude d'une région choisie de notre colonie. Ils établiraient un plan de mise en valeur et d'amélioration du bien-être indigène, avec le souci d'apporter le moins possible de troubles brusques dans l'équilibre de la nature et de ses habitants. Chacun de ces savants s'enrichirait grandement de ces expériences africaines ; l'Université verrait se réaliser une collaboration sur un plan inconnu jusqu'à ce jour ; la colonie disposerait d'une équipe dont les conclusions auraient l'incontestable mérite d'être établies sur des bases scientifiques, dans le sens le plus complet du terme. Une telle équipe interdisciplinaire devrait être conduite par un homme dont la tâche essentielle serait de coordonner les efforts des spécialistes, de provoquer de nombreux échanges de vues et de raccrocher observations et jugements aux réalités fondamentales de la région.

Mesdames et Messieurs, j'aurai l'honneur, dans quelques jours, de proposer à l'Université la constitution d'une semblable équipe pour l'étude d'une des régions les plus passionnantes de notre colonie.

Si je suis suivi, notre Alma Mater aura fait un pas de plus dans son évolution vers ses tendances sociales et humanitaires ; elle aura perfectionné son travail d'équipe ; elle aura intensifié son réseau de relation ; elle aura étendu son rayonnement ; elle aura poursuivi sa métamorphose.

VAN BENEDEN. Enfin, un service psychologique des étudiants a été créé de toutes pièces et placé sous la direction de M. DOUTREPONT, licencié en orientation professionnelle.

Ces cinq services forment un pentagone dont le centre est organisé en un secrétariat général dirigé par M^{me} MERTENS, docteur en philosophie et lettres.

Ce secrétariat général assure un système de relations étroites entre les cinq organismes, de manière à éviter la dispersion des efforts, à créer des conditions plus favorables au développement des diverses initiatives, ainsi que la liaison entre les étudiants et chacun de ces organismes. C'est à ce secrétariat général que le jeune étudiant, arrivant à l'Université, s'adressera tout d'abord et où il sera accueilli ; c'est là qu'iront les étudiants chevronnés, comme d'ailleurs les dirigeants des associations estudiantines qui souhaitent entrer en contact avec l'Université ; c'est là encore que les étudiants trouveront une documentation sur les bourses et stages d'études tant en Belgique qu'à l'étranger, sur le moyen de passer des vacances agréables et utiles ; c'est là enfin, qu'en toute sécurité, les étudiants et étudiantes seront, en toutes circonstances, et tout au long de l'année, accueillis, écoutés, aiguillés.

La direction générale de ce pentagone est assurée par le Recteur, assisté d'un Conseil scientifique, composé actuellement des professeurs M^{me} DUBUISSON, MM. BRULL, BUTTGENBACH, CLEMENS, LAMBRECHTS et PAULUS.

Voilà, M^{lles} et MM. les événements importants dont je voulais vous faire part.

Pour terminer, je veux féliciter ceux d'entre vous qui ont su profiter de l'existence récente des clubs inter-facultaires culturels de musique, de chant, de littérature, d'arts plastiques, de photographie et de théâtre. Ces clubs sont incontestablement un succès. J'y vois pour ma part une évolution très nette de l'étudiant vers une

existence culturelle plus épanouie que devrait pouvoir faciliter la réduction du nombre d'heures de cours que j'espère un jour voir à l'ordre du jour de toutes les Facultés.

Je voudrais féliciter également les étudiants qui fréquentent et animent les cercles estudiantins traditionnels et leur souhaiter des activités fructueuses qui contribueront effectivement à l'épanouissement de leur personnalité et à la vitalité de notre Maison.

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie les Représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes Autorités judiciaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les Représentants des établissements de haut enseignement, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime ma gratitude au Maître Fernand QUINET, Directeur du Conservatoire de Liège, à l'Orchestre de la Ville, aux solistes Henri KOCH et Marcel DEBOT, au Maître ANSPACH, à la Chorale Universitaire et au Professeur BODART, ordonnateur de cette cérémonie, pour le très précieux concours qu'ils nous ont apporté aujourd'hui.

Je déclare ouverte l'année académique 1956-1957.
Vive le Roi !

L'hymne national, suivi du « Passe-pied de la Suite, en ut » de Bach, exécutés par l'Orchestre, clôturent la cérémonie.

Monsieur le Recteur reçoit, dans la salle des Professeurs, les nombreuses personnalités qui ont tenu à marquer leur sympathie envers l'Université à l'occasion de la rentrée solennelle.